

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX A LA VILLE DE GAP

**En questions orales notre groupe a lu les conclusions du rapport CATEIS :**

« La présence de situations de travail dégradées, de conflits, de cas de mal être, de souffrance et détresse au travail, des impacts sur la santé (pathologies psychiques, dépressions, nombre élevé de personnes s'auto déclarant sous traitement anxiolytique et antidépresseur, discours suicidaires, etc.) nous amène à formuler le constat de l'exposition importante impliquant un niveau de gravité élevé. La situation à l'égard des RPS est identifiée comme alarmante et nécessite la mise en place d'actions multiples et d'interventions prioritaires sur des situations de souffrance aiguë individuelle et collective.

**La démarche de prévention doit s'articuler autour des trois niveaux de prévention :**

- ▲ Primaire : agissant sur la conception et l'organisation de travail
- ▲ Secondaire : agissant sur les moyens et ressources à disposition
- ▲ Tertiaire : visant à déployer des moyens

**d'intervention et de réparation en situation de crise »**

Ces conclusions se passent de commentaires !

Ce ne sont pas les explications du maire à la presse invoquant « l'anticipation de la crise mondiale » qui l'aurait amené à réduire les frais de personnel, qui vont nous rassurer.

**Nous pensons qu'il n'a pas une boule de cristal, et qu'en 2008 personne ne pouvait prévoir la gravité de la crise actuelle, son seul objectif était de retrouver des marges de manoeuvre en réduisant « coûte que coûte » les frais de fonctionnement et la masse salariale pour pouvoir se lancer dans la réalisation du stade de glace d'abord estimée à 10 millions d'euros TTC et portée aujourd'hui à 16 millions d'euros TTC (sans compter les aménagements extérieurs) alors que la subvention du conseil régional n'est toujours pas acquise.**



Jean-Claude EYRAUD

## BREVES DE CONSEIL

### PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

La ville de Gap met en conformité les captages d'eau potable qui participent à l'alimentation en eau de notre ville. Il faut pour cela sécuriser les périmètres, c'est-à-dire acquérir le foncier sur lequel sont implantées les sources. La ville s'est mise en retard pour l'applica-

tion de l'arrêté préfectoral : il en reste encore 3 non conformes. La négociation pour l'achat de quelques m<sup>2</sup> semble très compliquée. Il faudra ensuite que les périmètres rapprochés soit aussi protégés c'est-à-dire que les troupeaux ne viennent pas pacager autour de ces sources !

**Françoise Perroud et Jean-Claude Eyraud, conseillers municipaux d'opposition sont à votre disposition.**

**Directrice de la publication : Cécile Leroux.**

**Imprimé par nos soins. Faites tourner SVP, ne pas jeter sur la voie publique. Pour tout contact : LEROUX, 37 chemin les Hauts de Valbonne, 05000 Gap. Blog : jceyraud.blogspirit.com**

### Rendez-vous

Prochaine séance du conseil municipal le 8 décembre à 18h15 à l'Hôtel de Ville. La préparation se fera le 6 décembre à 18h, salle « la Mutualité ».

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

A l'occasion d'une délibération sur la convention passée avec le Conseil Général sur les enseignements artistiques nous avons demandé quelques explications.



Le coût du conservatoire pour la ville nous sera communiqué. Il manque une salle de danse pour pouvoir avoir un enseignement professionnalisant alors que le budget pour embaucher un professeur existe.

Nous pensons qu'il faudra tôt ou tard se poser la question de l'agrandissement de ce lieu et également celui de la bibliothèque où la place pour une médiathèque manque cruellement.

## INTERCOMMUNALITÉ



Plus de nouvelles depuis le conseil du 24 juin ! Les communes se concertent : il semblerait que la moitié soit contre le schéma proposé par la préfète et l'autre pour mais avec des réserves. Les questions en suspens sont la gouvernance et la fiscalité.

Néanmoins le premier ministre a annoncé dernièrement que la date butoir du 31 décembre 2011 serait repoussée. Pour le président de l'association des maires de France « *l'intercommunalité ne doit rester qu'un outil au service des communes et son développement ne peut dépendre que de la libre volonté des élus* ».

Les élus de l'opposition continuent de demander un débat dans les commissions et au sein du conseil municipal.

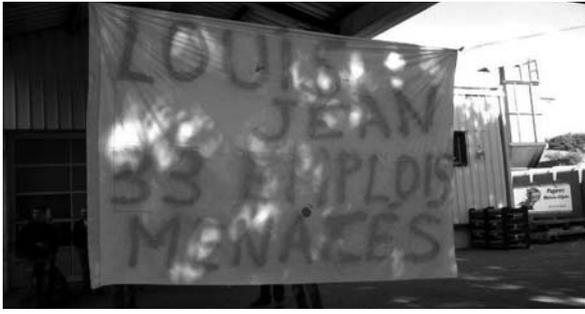
## L'IMPRIMERIE LOUIS JEAN

En 1805, une imprimerie est créée par Jean-Baptiste GENOUX. Pierre JOUGLARD lui succède en 1848, puis son fils Sosthène et son petit-fils Eugène. En 1896, Hippolyte PEYROT reprend cette entreprise jusqu'en 1927, associé à Louis JEAN (frère de Ferreol JEAN, maire de Gap de 1906 à 1908) qui décède en 1951. Le fils de ce dernier, Albert, puis son petit-fils Albert-Yves (mort en 1974) gèreront l'imprimerie, qui sera vendue par Yves MONNIER en 1999. Laquelle imprimerie sera, par la suite, revendue plusieurs fois, jusqu'en 2011 où elle est placée en liquidation judiciaire.

D'abord installée au 4, rue du Temple, cette imprimerie est déplacée en 1914 au 6, avenue Jean Jaurès où elle a fonctionné jusqu'en 1956. Cette année là, elle est détruite par un gigantesque incendie alors qu'un froid intense règne sur la ville de Gap, à tel point que l'eau des pompiers gèle, et qu'ils sont obligés de prendre celle, plus tempérée de la piscine de la place de la République. C'est alors que l'imprimerie Louis Jean a été transférée avenue d'Embrun.



Dans les années 1960, sur cette avenue, étaient implantées l'entreprise du bâtiment Peller, la scierie Charmasson, l'usine Nestlé, et l'imprimerie Louis Jean; ce qui représentait environ 600 employés. Aussi, pour ces trois dernières entreprises, les horaires de travail étaient décalés pour des raisons de sécurité routière, même si à l'époque les voitures étaient rares, et que les ouvriers se déplaçaient surtout en bicyclette, ou en mobylette. D'abord avec une superficie de 5000 m<sup>2</sup>, l'imprimerie a été agrandie en 1991, comptant 130 salariés, tandis que dans les années 1970, ils étaient environ 200; n'étant plus que 81 en 2000, puis 42 en 2004 et enfin 33 en cette année 2011.



## LA SITUATION AUJOURD'HUI

Il est regrettable que cette entreprise Louis Jean qui était un fleuron de l'imprimerie et dont les salariés étaient tous des techniciens accomplis ait été sabordée par des repreneurs inaptes ou peu scrupuleux (le dernier est poursuivi par la justice). Les salariés de Louis Jean travaillaient sur des impressions très techniques comme toutes les publications du CNRS ou de luxe comme celles du Louvres. A l'heure où nous écrivons un repreneur semble se présenter (DL et Alpes 1 du 9/11/2011) mais il commence par dire que le problème principal c'est le personnel... C'est mal parti ! Nous avons aussi noté que les élus nationaux et régionaux ne se sont pas manifestés pour soutenir les 33 salariés restants qui ont reçu leurs lettres de licenciement et qui n'ont pas encore été payés de leur salaire d'octobre. Nous avons demandé qu'une cellule de reclassement soit mise en place : celle-ci devrait permettre aux salariés d'être soutenus individuellement et collectivement.

Cécile LEROUX

## DOSSIERS EN COURS...

### TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement se substitue à plusieurs taxes (dont la taxe locale d'équipement). Elle concerne les opérations de construction, reconstruction ou aménagement. Elle comporte une part communale et une part départementale. Le taux de la part communale est fixé entre 1 et 5 % (comme l'actuelle TLE). Il peut être modulé par secteurs géographiques définis par le Plan d'Occupation des Sols et bientôt par le Plan Local d'Urbanisme. Ce taux de la part communale peut également être augmenté dans certains cas et dans certains secteurs jusqu'à 20 % sur délibération motivée du conseil municipal qui devra justifier cette augmentation par un besoin de travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics généraux. Le maire a proposé d'instituer sur l'ensemble du

territoire communal la taxe d'aménagement à un taux uniforme de 5%. Nous avons demandé une simulation entre le dispositif actuel et ce nouveau dispositif applicable au 1er mars 2012. Le maire ne l'a pas jointe à la délibération alors qu'il s'était engagé à le faire en commission des finances.

**Dans ces conditions, notre groupe s'est abstenu et a demandé qu'il soit bien précisé que ce taux n'était valable que pour un an.**

Françoise PERROUD et Jean-Claude EYRAUD.

**Les points dont nous avons discuté à la réunion de préparation du conseil : Ce taux ne doit pas être trop faible car il faut que la collectivité puisse effectuer toutes les infrastructures nécessaires aux constructions : elles ne doivent pas être laissées aux promoteurs privés. Il faudra reconsidérer ce taux au moment de la mise en place du PLU et peut-être faire des taux différenciés selon l'emplacement des constructions ou autres aménagements. En effet équiper le centre ville est moins onéreux que dans les campagnes éloignées. Cette question est à la fois sociale et politique et elle doit s'examiner dans le cadre du projet d'urbanisation de notre cité.**



### AUDIT EAU POTABLE

En juin 1993, la commune a décidé de déléguer la gestion du service de l'eau potable à la société Véolia Eau pour une durée de 20 ans.

En janvier 2012, le conseil municipal devra délibérer en faveur, soit d'une reconduction de la délégation de service public, soit d'une exploitation en régie directe. Un audit est en cours, une commission eau a été mise en place, les groupes de gauche y participent activement. Nous voulons que la gestion de l'eau soit exploitée en régie directe.

En effet l'eau est un bien commun qui doit être accessible à tous. Nous refusons que des sociétés privées fassent des bénéfices sur le dos des consommateurs : l'eau n'est pas une marchandise. Notre ville doit conduire une politique de l'eau en régie, volontariste et innovante, en s'engageant pour une gestion de l'eau durable, solidaire et responsable. Elle le fait déjà très bien pour l'assainissement.

Françoise PERROUD et Jean-Claude EYRAUD

## PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET SQUARE H. DUNANT

En questions orales, cette opération de 1,5 millions d'Euros a de nouveau été évoquée. Un appel d'offre est en cours pour les travaux de surface. Nous avons fortement regretté « la mise à l'écart » des conseillers municipaux d'opposition sur ce dossier. Le maire a dit qu'il avait choisi la démocratie participative en consultant les commerçants et les riverains ! A notre question sur le financement de l'aménagement du square Dunant, le maire a répondu que l'enveloppe était en priorité pour la place de la République. On verra s'il reste des sous... Une concertation publique serait organisée prochainement (à suivre...)

Françoise PERROUD et Jean-Claude EYRAUD



### FOYER BELLEVUE

Le 14 septembre dernier, s'est tenue au siège du CCAS de la ville de Gap, la première réunion du groupe de travail « AVENIR du FOYER BELLEVUE ». Avant l'arrivée du maire à la réunion, Mme Françoise Dusserre avait indiqué que « nous avons un trimestre pour avancer sur le dossier et que plusieurs rencontres seraient organisées avec, si besoin, les techniciens de l'OPH, du ST... qu'il s'agissait d'établir un état des lieux et mettre tout à plat... »

A plusieurs reprises durant la réunion, j'ai demandé que les membres du groupe de travail soient destinataires de toutes les informations financières et techniques et puissent étudier en toute objectivité et transparence toutes les propositions.

Je pensais qu'un calendrier de réunions allait être mis au point, hélas le maire a conclu les travaux en indiquant que la prochaine réunion serait fixée mi-décembre et que ce serait la seule avant la décision définitive du président de l'OPH 05.

**Par courriel en date du 15 septembre j'ai renouvelé ma demande d'une étude sérieuse et complète de toutes les alternatives possibles sur l'avenir de nos établissements d'accueil des personnes âgées de notre cité. A ce jour cette demande est restée lettre morte.**

**Réponse du maire : je n'ai pas toutes les informations nécessaires pour réunir à nouveau le groupe de travail, mais une décision sera prise dans les prochains mois.**

Jean-Claude EYRAUD

**Dans ce dossier il faut noter que le Président du CA de l'Hôpital (M. Didier) presse le Président de l'OPHLM (M. Didier) de prendre une décision d'achat de l'Adret. Cet achat serait nécessaire au Maire de Gap (M. Didier) pour reloger, peut être, les personnes âgées du Foyer Bellevue qui appartient à l'OPHLM... Est-ce bien normal qu'une même personne occupe toutes ces places et ne soit même pas informée ?**

STUPEUR & TREMBLEMENTS...

### LE QUESTIONNAIRE DU GAPEN'MAG

Vous avez peur Monsieur le Maire !

Vous aussi vous savez compter : plus que 2 ans ½ avant les prochaines élections municipales.

Et il vous semble que les habitants de Gap ne sont pas tous extrêmement satisfaits. Vous décidez donc de faire d'urgence un questionnaire pour leur demander leur avis (c'est sans doute ce que vous appe-



lez la démocratie « participative », ce mot vous écorche tellement la bouche que vous n'arrivez pas à le sortir au conseil municipal).

Ce questionnaire par lequel vous nous donnez la parole (enfin !) est absolument impossible à remplir... Nous nous demandons qui a préparé ce chef d'œuvre ? Alors maintenant vous êtes inquiet car les premières réponses doivent être aussi indéchiffrables que les questions.

Comment donner son avis sur un groupe de projets réalisés, en cours ou rêvés ? On peut être pour une des propositions et contre toutes les autres. La tentation est grande de dire que tout est nul !

Et nous nous mettons à la place de nos concitoyens : comme ils ne savent pas quoi répondre, ils vont vous en mettre des tartines à la dernière page... bon courage. Comment allez-vous faire pour nous dire qu'ils sont mécontents ? Figurez-vous que nous doutons que vous changiez vos orientations même si nous sommes nombreux à être insatisfaits. Comment croire que vous allez nous écouter alors que vous n'écoutez même pas votre opposition ?

D'ailleurs peut-être avez-vous remarqué que le parti socialiste a fait une démonstration de force au dernier conseil, eux aussi connaissent la durée du mandat...

En ce qui nous concerne, cela ne nous impressionne pas, nous continuons notre travail d'opposition.

Cécile LEROUX